



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÈREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 5 octobre 2023

Francis Baud, Président, déclare la séance ouverte.

Membres présents : 34

Membres absents : 1

Membres excusés : 5

Total membres : 40

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Election d'un délégué au groupement forestier
4. Préavis 25/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024
5. Rapport des délégués aux associations intercommunales
6. Divers

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023

Philippe Widmer, Conseiller, relève une coquille dans l'intervention d'Alexandre Rigamonti sous « Divers ». Il ne s'agit pas de sauver les fans, mais les faons.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec cette correction.

2. Communications du bureau

Francis Baud, Président, communique les points suivants :

1. Il explique la raison du changement de date du conseil du 12 au 5 octobre, par la nécessité d'élire un délégué au groupement forestier puisque l'assemblée constitutive aura lieu le 10 octobre prochain.
2. Il rappelle que la séance du 8 juin avait lieu dans une belle salle à Lausanne et espère que les séances du conseil à Chésèrèx pourront aussi avoir lieu dans une salle adéquate, voir dans le bâtiment multifonctions. Le député qui nous a accueillis en début de séance à Lausanne (M. Laurent Miéville) est devenu entre-temps le président du Grand Conseil pour 2023-2024 et donc le premier citoyen du Canton.

3. Votations du 22 octobre : nous avons actuellement 9 conseillers pour le dépouillement et il en faudrait encore trois. Le repas de midi est offert et la rémunération est de CHF 30.-/h. Les personnes suivantes se portent volontaires : Danielle Castle, Maud Bachelet et Thérèse Lüscher, qui sont remerciées.
4. Article 71 : « aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du président ». Cet article permet entre autres de mieux entendre les interventions.
5. Félicitations au journal « le Brasse Cailloux » et aux excellents articles. Toutefois, il serait souhaitable qu'il y figure régulièrement un article sur le conseil communal ainsi qu'une mention de la date de la séance.
6. Nous voterons ce soir sur le taux d'impôt communal. Une récente étude sur les impôts fédéraux, cantonaux et communaux a été faite par le Crédit Suisse. Vaud se place avant-dernier, la lanterne rouge étant Neuchâtel. Zoug est le premier canton intéressant fiscalement. Une initiative « baisse d'impôts pour tous » a reçu 28 000 signatures et sera votée prochainement.
7. En fin de soirée sous « Divers » l'entreprise TRN présentera la fibre optique. Cette intervention n'a pas de caractère publicitaire mais vise plutôt à expliquer ce qui se fait pour le raccordement des bâtiments.
8. N'oubliez pas d'aller voter le 22 octobre prochain ! 19 sièges sont attribués au canton de Vaud, 3,3 pour le district de Nyon !
9. La prochaine séance du Conseil aura lieu le 16 décembre à 18h30 et sera suivie du repas annuel.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Souhaite la bienvenue à tous.
- La situation fiscale par rapport à 2022, est semblable avec CHF 140'000.- de différence pour les personnes physiques.
- La situation des liquidités présente des acomptes à payer d'ici la fin de l'année. Le solde des prévisions de liquidités est de CHF 571 938.- plus la trésorerie des divers comptes. La prévision est d'environ CHF 1'845'000.- en fin d'année.
- Suite au départ à la retraite d'Albano Rodrigues, les tâches ont été redistribuées et Toni Kunz s'occupera dorénavant de l'école, ainsi que du bâtiment de La Poste et aidera aux travaux extérieurs si besoin.
- Nicolas Jaccard a été engagé début août en tant qu'employé communal et nous avons également engagé un nouvel apprenti à mi-août.
- Dorénavant, le bureau communal sera fermé le vendredi pour permettre aux secrétaires de travailler sans interruptions.
- L'exposition des « Totems » est ouverte jusqu'au 29 octobre.
- Le concert de l'Avent à Bonmont aura lieu le dimanche 26 novembre.

Patrick Barras, Municipal :

- Le bâtiment multifonctions avance bien. Les entreprises ont tout mis en œuvre pour rattraper le temps perdu avec le problème des fouilles. La dalle est quasiment finie. Une petite cérémonie pour la pose de la première pierre a eu lieu le 25 août.

- PACOM est à l'enquête jusqu'à ce soir à minuit. Nous avons reçu quelques remarques et nous donnerons réponse aux opposants. Dès le début, le but était de ne défavoriser personne. Nous avons découvert quelques coquilles, - comme dans d'autres communes - notamment avec les limites de construction.
- Suisse Solar a trainé mais c'est reparti ! Les délais étaient largement dépassés mais à part ça, pas de plaintes !
- Eclairage public : nous avons fait venir la société en charge de la maintenance 5 fois pour des réparations, car 4 luminaires tombaient toujours en panne. Il a été décidé de mettre des lumières LED.

Yvan Laurent, Municipal :

- SIECGE : La population a reçu un tout-ménage pour les informer qu'on pouvait à nouveau utiliser l'eau. Des modifications doivent encore se faire pour les fontaines !
- Au niveau du CODIR, il a été décidé d'organiser une visite du SAPAN : Une feuille d'inscription circule parmi les conseillers. La SAPAN livre 85 % de l'eau, les 15 % restants étant livrés par nos sources. Chéserex possède un réseau d'eau vertical : quand l'eau manque, on la pompe.
- L'école fut inaugurée en 2002 et on commence à voir des détériorations au niveau des peintures extérieures. Nous avons également eu des soucis avec les graffitis.
- PRU : Points de Rencontre d'Urgence. L'année passée il y eu une pénurie d'énergie. Il a donc semblé sage d'investir pour créer un lieu de rencontre en cas de problèmes d'énergie récurrents. On y trouve des groupes électrogènes et une série d'appareils, des antennes, des relais pour être prêts en cas de crise énergétique. Ce point de rencontre se trouve à l'entrée de salle de gym, salle B. Un article suivra dans le Brasse Cailloux, afin que toute la population soit informée.

Dominique Fleury, Municipal :

- Mobilité : Chéserex ainsi que d'autres communes, s'intéressent à un engin électrique pour le transport public. L'engin est nommé « Cristal ». Une étude est en cours pour déterminer la faisabilité d'un tel engin qui permettrait la circulation transversale entre les communes. Il ne remplacerait en rien les TPN. La Région Nyon est aussi intéressée par cette étude.
- La rédaction du Brasse Cailloux est toujours intéressante à effectuer. Il est vrai que la date de la séance du conseil communal a été oubliée mais sera annoncée sans faute dorénavant. Les articles sur ou par le Conseil communal sont toujours les bienvenus.

Pascal Steimer, Municipal :

- Plan Energie et Climat : Nous avons profité de cet été pour faire une analyse de toutes les consommations pour avoir un bilan général de la commune, incluant le bilan carbone. Le but maintenant est d'établir un plan d'actions dans ce domaine avec différentes tâches ponctuelles. Le projet suivant est de convier la population à une démarche participative.
- CAD : Le conseil avait voté pour une extension du chauffage à distance en juin. Nous sommes dans une phase d'établir des plans d'exécution et de revoir les soumissions. Nous pensons commencer les travaux encore cette année.
- STEP : Nous avons le projet de nous relier à la STEP de Nyon et de supprimer notre STEP intercommunale (Chéserex-Gingins). Il y aura une conduite qui reliera notre STEP à une conduite existante pour ensuite rejoindre celle de Nyon. Un accord sera établi entre Nyon et Chéserex. Dès l'année prochaine des actions concrètes verront le jour. Dès 2025-2026, notre STEP devrait être supprimée.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, revient sur la question de l'énergie en rappelant le projet des panneaux solaires qui a eu un énorme succès. Quarante-trois personnes se sont montrées intéressées après la réunion. Suisse Solar a été victime de son succès et n'a pas pu répondre à toutes les demandes tout de suite. Il relève que c'est un projet formidable et que l'entreprise choisie s'occupe de tout.

4. Election d'un délégué au groupement forestier

Alexandre Bory, Conseiller, propose Alexandre Ansermet, Conseiller qui accepte avec plaisir. Un suppléant est également requis. Christopher Craw, Conseiller, se présente et est accepté.

5. Préavis 25/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Le rapporteur de la commission des finances, Philippe Widmer, lit le rapport.

Francis Baud, Président, remercie la commission pour son travail et son rapport très étoffé et éducatif.

La discussion est ouverte.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, estime que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il y a une baisse des impôts à la fois pour les personnes physiques et les personnes morales. Il me semble malvenu d'augmenter les impôts lorsque des gens sont déjà dans la souffrance (augmentation du coût de la santé, loyers, etc). Par ailleurs, les futurs nouveaux habitants sont très regardants sur le taux d'impôt encore relativement bas.

Laurent Prélaz, Conseiller, pense que nous sommes encore dans la moyenne des communes attractives et qu'il serait malvenu d'augmenter de 2 points. Une vision à long terme est indispensable. On ne peut augmenter nos impôts à chaque investissement. La question est de savoir comment s'y prendre par anticipation pour subvenir aux différents projets.

Monique Locatelli, Syndique, comprend les remarques mais rappelle que la Municipalité a bien analysé tous les projets : la plupart sont chiffrés et on n'a pas de gaspillage prévu ! La Municipalité a une obligation de les mener à bien (isolation des bâtiments, CAD, STEP).

Antonello Francescato, Conseiller, remercie la commission des finances qui a donné tous les arguments pour « refuser le préavis » ! La situation financière de la commune est bonne et il ne faudrait pas systématiquement remplir les bas de laine !

Monique Locatelli, Syndique, répond que les comptes commencent déjà à être épuisées. Les liquidités sont utilisées maintenant pour le projet du bâtiment multifonctions afin d'éviter que nous empruntions trop vite. Les travaux sont déjà prévus pour l'année 2024.

Edmond Granges, Conseiller, pense que nous n'avons pas de bâtiment déficitaire et demande quelles sont les charges du bâtiment multifonctions.

Patrick Barras, Municipal, répond que la prévision des charges coûterait 2 points d'impôt. Il est vrai que nous allons refacturer l'UAPE. Par ailleurs, il est urgent de faire des réfections, par exemple, à la salle de gym, dans l'immeuble « En Coty » et dans d'autres bâtiments qui sont de véritables passoires énergétiques. Le seul bâtiment qui a été bien conçu car plus récent est le collège ! Nous avons des études en cours pour des réfections et si on regarde tout ce qui doit être fait, on se rend bien compte qu'on a besoin de sous ! Le total de tous nos investissements arrive facilement à 15 millions dans les prochaines années, les charges seront en conséquence.

Francis Baud, Président, intervient en rappelant que c'est le conseil communal qui décidera de l'acceptation ou du refus des préavis pour ces investissements, et que la responsabilité du choix et des conséquences incombera au conseil.

Philippe Widmer, Conseiller, rappelle que la commission des finances ne fait pas de politique. La théorie financière dit qu'on ne doit pas thésauriser, car cela n'assure pas l'équité générationnelle. Chéserey n'est pas une commune de croissance. Si on compare avec d'autres communes de la région, ces communes ont des dettes mais ont également une capacité fiscale énorme. La commune de Chéserey a une population qui stagne, des revenus fiscaux qui baissent et des charges en augmentation. La commission des finances déteste les augmentations d'impôts, mais elle avoue qu'il faudra bien « passer à la caisse ». L'augmentation d'un point d'impôt rapporte CHF 80'000.- brut. En enlevant la part de la péréquation, il va rester CH 32'000.- (40%) net. Avec 2 points d'impôts, le revenu net sera CHF 64'000.-. Les investissements prévus par les associations intercommunales (AIAB, AEE) devront également être payés en pourcentage.

Monique Locatelli, Syndique, remercie la commission des finances d'avoir apporté quelques arguments. Si on veut essayer de gérer un ménage communal et aussi de faire quelques investissements sans faire trop de charges négatives, la hausse d'impôts est nécessaire.

François Mathey, Conseiller, considère les législatures passées et remarque qu'à une époque l'argent coulait à flot et qu'il y a eu beaucoup de réalisations, mais récemment il y a eu des projets mais pas de réalisations. Nous nous trouvons maintenant avec des projets qui nous tiennent à cœur et ils ont un coût ! Mais il faut être cohérent, c'est un moindre mal.

Laurent Prélaz, Conseiller, s'inquiète du manque de visibilité. Il demande à la Municipalité de fournir un tableau d'investissements sur une perspective de 5-10 ans.

Monique Locatelli, Syndique, répond qu'il existe un plan communal obligatoire qui comprend les projets, ex. régularisation des égouts, réfection du toit de la ZUP. Ce plan est sur la législature. Il est vrai que nous avons eu la pandémie et il y a des investissements supplémentaires imprévus que nous devons mener à bien.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, revient sur la difficulté financière de certains habitants pendant cette période (impôts, caisse maladie, en hausse).

Monique Locatelli, Syndique, estime qu'il ne faut pas non plus dramatiser. Il est vrai que nous sommes une petite commune, mais nous avons une gestion à faire pour que la population se sente à l'aise et puisse profiter des infrastructures qui existent.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que nous ne doublons pas les impôts : il s'agit de 2 points d'impôts !

Danielle Castle, Conseillère, pense que si Chéserey veut rester attractive, les impôts ont de l'importance et elle voterait contre l'augmentation.

Philippe Lacôte, Conseiller, se rend compte de l'augmentation du coût de la vie et de la santé, mais il estime que la demande climatique est urgente et qu'il faut aller de l'avant avec nos projets.

Antonello Francescato, Conseiller, n'est pas sûr qu'il faille augmenter les impôts juste maintenant.

Edmond Granges, Conseiller, pense qu'une augmentation fera fuir des gens. Il s'étonne de tous les investissements du groupement de communes.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que nous faisons partie d'un groupement de communes dont nous partageons les infrastructures. Nous ne faisons pas des investissements dans un village qui stagne. Economiser de l'énergie ne veut pas dire que nous poussons des investissements inutiles !

Philippe Widmer, Conseiller, se dit heureux que nous n'ayons pas de dettes. Et quand nous en aurons, ce sera pour des projets qui passeront au conseil. Il faudra bien réfléchir.

Monique Locatelli, Syndique, revient sur le rapport de la commission des finances qui a accepté le principe de l'augmentation des 2 points d'impôts. Même si certains investissements ne semblaient

pas enrichissants dans le passé, ils étaient nécessaires. Il ne faut pas penser personnellement mais pour le village.

Francis Baud, Président, rappelle qu'en 2022 le conseil avait refusé le préavis sur l'arrêté d'imposition. Lors d'une entrevue avec Mme la Préfète celle-ci a suggéré qu'il serait mieux de faire un amendement au préavis sur l'imposition, plutôt que de le refuser. Même si le conseil est libre de décider, il demande si un conseiller désire proposer un amendement au préavis.

Antonello Francescato, Conseiller, souhaite amender le taux d'imposition sur le revenu à 57 %, c'est-à-dire que le taux reste à sa valeur actuelle.

Le vote sur l'amendement est le suivant :

Oui : 9
Non : 21
Abstentions : 3
Président : pas de vote
L'amendement est refusé.

Vote pour le préavis :

Oui : 22
Non : 7
Abstentions : 4
Président : pas de vote

Le préavis est accepté tel que présenté, sans amendement.

6. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE : Tatiana Alder :

Séance du 29 septembre avec les sujets suivants :

- Nouveaux camps de jour de 3 semaines organisés cet été. C'était une demande lors des différentes séances de l'AEE. Vif succès. Ils seront repropoés l'année prochaine.
- Bilan des taux d'occupation de l'UAPE : les cantines sont pleines et il y a des listes d'attente.
- Crèches à Crassier et à Eysins : presque au complet.
- Un Conseil d'établissement est en train de se mettre du pied.
- Désir de plus de communications entre parents et autorité scolaire pour qu'il y ait plus de propositions.
- Le budget a été accepté.

AIAB : François Mathey : (en remplacement d'Adrien Fohrer)

- Budget discuté. Si on compare avec 2022, augmentation des charges de 11,21 %. Ces charges consistent principalement dans les travaux de rénovation (équipements de salles de gym, travaux prévus sur les parkings, etc)
- La charge la plus importante du budget est celle de la piscine.
- Une nouvelle charge est la place de sport à Crassier (revêtement synthétique). Normalement c'est pour les enfants des 9 communes, mais elle est régulièrement squattée par des grands qui viennent de l'extérieur. Il y a eu des dégâts et de la violence. Coût + de. 30'000.- CHF.
- Le budget accepté passe de 820'000.- à 1'032'000 CHF.
- La piscine va à nouveau être vidée pour changer les cunettes : Une nouvelle entreprise a été mandatée.

SIECGE : Jean Luc Reymond

- Séance le 29 juin : Admissions, communications du Codir : les statuts seront transmis à une commission pour étude.
- Restriction d'eau : assemblée de la SAPAN. Durant l'été 2023, les pompes ont fonctionné durant 15h au maximum, ce qui était exceptionnel.
- Quelques démissions et renouvellements au sein du Codir.
- Aqua-Réseau : le projet sera présenté en 2024.
- Des investissements seront très importants au niveau de la SAPAN.
- La pluviométrie est en train de décliner.
- Visite de Mme La Préfète du 15 août : débats nourris entre le Codir et les délégués.

SDIS : Alexandre Bory

- Séance le 26 septembre à la caserne de Nyon.
- 2 préavis, dont un (modification des statuts) qui a été retiré.
- Budget 2024 accepté à l'unanimité.
- 385 interventions (+ que 36 qu'en 2022), dont 7 à Chésereux.
- Jeudi 2 novembre : recrutement des pompiers au niveau suisse (âge requis 18-45 ans).

ORPC : Yvan Laurent (en remplacement de Joël Pernet)

- 3 préavis votés : budget, règlement du conseil intercommunal (qui n'existait pas encore), crédit pour mettre aux normes le bâtiment du centre d'engagement de Prangins.
- L'ORPC = 47 communes du district de Nyon.
- Restructuration de l'organisation régionale. Le Canton a fait un projet Tetris avec 4 centres.
- Un contre-projet sera négocié. Le changement de l'ORPC implique aussi la société civile.

7. Divers

Christian Piaget, Conseiller, signale qu'un plan directeur cantonal a été établi et une consultation est visible sur Internet : d'ailleurs elle est affichée sur le pilier public et on peut accéder au questionnaire par un QR code. Le questionnaire ne dure pas plus de 10 minutes.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, se demande si on pourrait mieux coordonner les restrictions d'eau entre les communes. Il propose également que la salle soit aménagée en U pour la séance du conseil communal, afin de mieux se voir et s'entendre !

Yvan Laurent, Municipal, répond que nous avons des restrictions d'eau mais que cela dépend à quel réseau la commune appartient. Gingins n'a pas eu de soucis car ils ont des sources. Quant à nous, nous faisons partie du service de Nyon avec 15-20 autres communes.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, parle du centre de tri de la Poste de Gingins que la Municipalité n'a pas souhaité renouveler et précise qu'il y a environ 80 cases postales à Gingins dont plusieurs habitants de Chésereux sont détenteurs. Il a envoyé un courrier au patron de La Poste, Christian Levrat, qui est resté sans réponse, puis à Monsieur Brunner, Syndic de Gingins. Celui-ci a répondu que ce point serait discuté lors de la séance du 25 septembre. Pas encore de réponse. Il demande donc qu'elle est la position de la Municipalité de Chésereux.

Patrick Barras, Municipal, répond que ce problème avait déjà été évoqué quand la Poste a été transférée à Gingins. Le but de La Poste est de toute évidence de supprimer les postes dans tous les

villages. Malheureusement, nous perdons aussi nos cases postales et il y a des entreprises privées qui montent des cases postales, par exemple, à Avia, Signy.

Jean-Luc Reymond, Conseiller, revient sur une intervention de Laurent Prélaz, Conseiller, qui souhaitait que les conseillers nommés dans une commission aient une certaine connaissance du sujet, ce qui à son avis n'est pas le cas.

Francis Baud, Président, répond que les commissions sont nommées par le bureau avec un tournus pour que les conseillers puissent travailler sur des sujets variés avec une opportunité de mieux connaître les enjeux.

Edmond Granges, Conseiller, a constaté que des travaux en géothermie se faisaient sur le chemin du Courtillet. Les habitants n'étaient pas avertis.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il y a eu une mise à l'enquête officielle et des affichages au pilier public. Ce sont les propriétaires qui devraient les signaler.

Danièle Castle, Conseillère, remarque que le carrelage dans la partie vestiaire de la piscine est très glissant. A-t-on prévu de les changer ?

Yvan Laurent, Municipal, répond que c'est la première fois qu'il entend cet avis. Il va en parler aux responsables le lendemain.

Antonello Francescato, Conseiller, demande s'il est possible que des propriétaires privés se joignent au CAD (Chauffage à Distance), spécialement au centre du village où se trouvent plusieurs villas mitoyennes, dans le but d'éviter une multiplication des PAC et de rentabiliser l'investissement du CAD.

Patrick Barras, Municipal, répond que ce sont les habitants qui doivent se réunir pour voir ce qu'ils peuvent changer. Mais, ils ne peuvent pas se brancher sur le CAD communal.

Laurent Prélaz, Conseiller, propose que les lectures des commissions ne se fassent pas systématiquement en entier. Les conseillers ont eu le temps d'étudier les rapports et nous aurions ainsi plus de temps pour les débats et pour poser des questions ou recevoir des précisions.

Francis Baud, Président, en prend note et vérifiera si la demande est conforme avec notre règlement, notamment l'article 43.

Philippe Widmer, Conseiller, a lu le règlement et en effet, c'est uniquement la conclusion du rapport qui pourrait être lue pendant la séance.

Monique Locatelli, Syndique, remercie pour le vote positif sur les impôts.

Francis Baud, Président, termine la séance en présentant le délégué de TRN, Nyon, pour des informations sur la fibre optique.

Le Président



Francis Baud



La secrétaire



Lilly Steimer